Sujet : Déclaration IOTA - Pose de 4 piézomètres sur les communes d'Argenteuil et Bezons -

Accord avec prescriptions particulières

De: robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr

Date: 03/01/2023 10:48



Ceci est une correspondance générée par l'administration en charge du dossier visé en objet, via l'application Guichet Unique Numérique

Vous avez adressé le 8 novembre 2022 un dossier de déclaration, au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant la pose de 4 piézomères sur les communes d'ARGENTEUIL et BEZONS et pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 8 novembre 2022. Après avis favorable du service en charge de la police de l'eau sur ce secteur, je vous informe que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier. Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Partie 1: administration en charge du dossier

Administration en charge du dossier : DDT 95 - SAFE 95 - Pôle eau

Agent : SANÉ Maïmouna

Courriel de contact : maimouna.sane@val-doise.gouv.fr

Partie 2 : données de référence de l'AIOT

ILE-DE-FRANCE MOBILITES

41 rue de Châteaudun

75009 PARIS 9

La date de l'accusé de réception du dossier déposé est : 08/11/2022

Le numéro d'AIOT est: 0100008282

Partie 3 : pour le bon déroulement du contrôle , vous êtes invités à prendre connaissance des informations complémentaires suivantes

Aucune information complémentaire. Cette correspondance vous informe sur l'état d'avancement de la procédure d'instruction de la demande du porteur de projet.

Partie 4 : documents téléchargeables

Veuillez consulter les pièces jointes en cliquant sur ce lien

Bien cordialement,

Pour tout renseignement relatif à cette correspondance ou à l'instruction de votre dossier, ne répondez pas à ce mail, mais écrivez à : maimouna.sane@val-doise.gouv.fr